



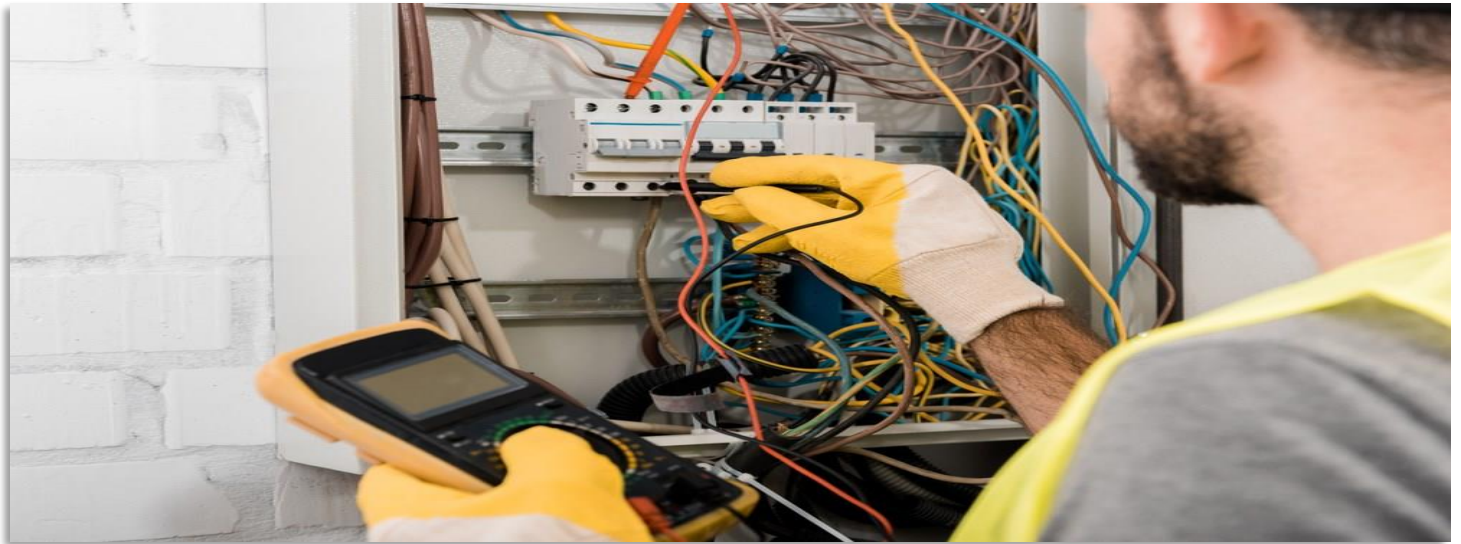
L'habilitation électrique est la reconnaissance par un employeur de la capacité d'un personnel placé sous sa direction à réaliser, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont affectées.

Pourquoi devriez-vous y participer ?

Cette formation vise à :

- Prévenir des risques électriques et assurer la sécurité du personnel.
- Exécuter des travaux ou des interventions d'ordre électrique.
- Diriger des travaux ou des interventions d'ordre électrique.
- Procéder à des consignations d'ordre électrique, effectuer des essais, mesurages ou vérifications.





À qui s'adresse la formation ?

- Electriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques.
- Electriciens d'équipement.
- Chefs d'équipe et Techniciens d'équipement en électricité.
- Electriciens et Techniciens de maintenance.

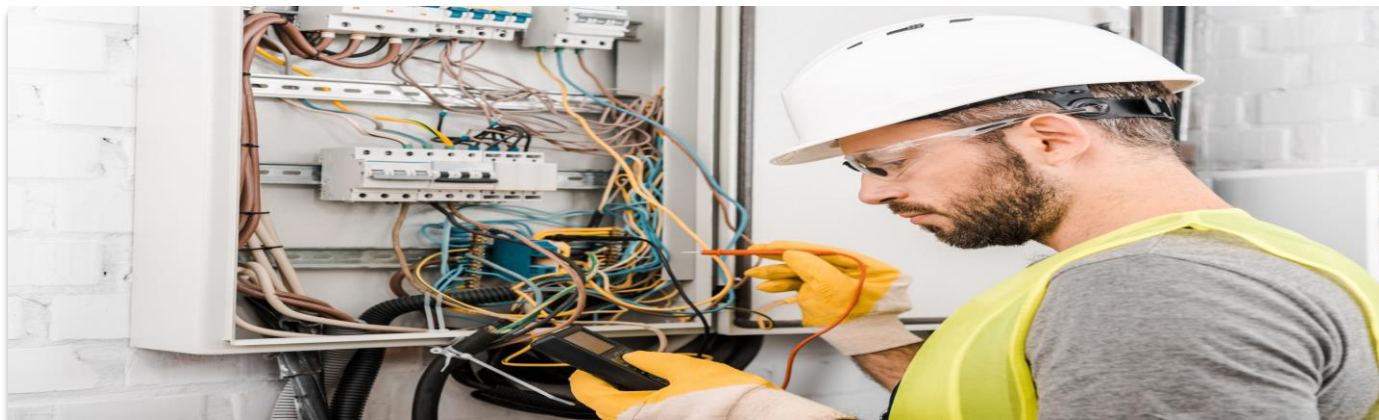
Programme de la formation

Durée : 03 jours

Jour 01 | Notions de sécurité électrique de base :

- Composants d'un circuit.
- Grandeurs électriques.
- Lois élémentaires.
- Sécurité électrique.
- Typologie des accidents.
- Classification des installations.
- Les mesures de protection des personnes contre les contacts directs et indirects.
- Outillages et équipements de protection.
- Equipement de protection individuelle (EPI).
- Equipement individuel de sécurité (EIS) .
- Equipement de protection collectif (EPC).





Jour 02 | Exigences réglementaires relatives à l'habilitation électrique:

- Nouvelles références réglementaires en électricité notamment la nouvelle réforme du 2012.
- Qu'est-ce qu'une habilitation électrique.
- Qui est concerné par l'habilitation électrique.
- L'habilitation électrique est-elle obligatoire, dans quel cas.
- Conditions d'habilitation électrique.
- Titre d'habilitation électrique.
- Symboles des habilitations électriques.
- Recyclage et suivi des habilitations électriques.
- Définitions relatives à la NF C 18-510.
- Les intervenants.
- Les ouvrages électriques.
- Les opérations électriques.

Jour 03 | Exécution des travaux :

- La mise Hors Tension (Consignation / Déconsignation électrique).
- Détail des opérations et procédures.
- Exécution des travaux hors tension :
 - Sans risque de voisinage de pièces nues sous tension.
 - Au voisinage de pièces nues sous tension.
- Les interventions en basse tension (Manœuvres, Mesurages, Essais).
- Rôle du chargé d'intervention.
- Dispositions à prendre en cas d'accidents:
 - Incendie dans les installations électriques.
 - Mesures de secours aux victimes.

Informations Générales

- ✓ Une évaluation à chaud est prévue pour le recueil du degré de satisfaction des participants à l'issue immédiate de l'action de formation.
- ✓ Une évaluation à froid sur site à la demande du participant pour l'appréciation de la mise en pratique de la formation après quelques semaines.
- ✓ Une attestation de formation ainsi qu'un CD contenant les connaissances transmises, sont remis à l'issue de la formation.

